



Paris, le 23 janvier 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIF DE SECURISATION DE LA PREFECTURE DE POLICE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

A l'appel de plusieurs organisations syndicales, une manifestation contre la réforme des retraites est **prévue ce vendredi 24 janvier 2020 pour un départ à 11 heures de la place de la République (3^{ème}) jusqu'à sa dispersion à la place de la Concorde (8^{ème}) à 19 heures**. Ce choix de lieux est celui des organisateurs de la manifestation et relève de leur seule responsabilité.

La préfecture de Police mobilisera des moyens humains et matériels significatifs visant à assurer la sécurité des manifestants et à prévenir les violences et dégradations en marge du cortège.

Ce dispositif reposera sur des contrôles en profondeur des axes desservant la Capitale, ainsi qu'aux abords des dépôts de bus et des gares d'agglomération, sur la sécurisation renforcée des sites institutionnels et emblématiques de la Capitale et des périmètres interdits aux manifestations, ainsi que sur une capacité d'intervention immédiate sur les groupes de casseurs et les cortèges non déclarés.

Le préfet de Police a pris un arrêté interdisant tout rassemblement, cortège et manifestation se revendiquant des « gilets jaunes », place Charles-de-Gaulle-Etoile, sur l'avenue des Champs-Élysées dans sa totalité, incluant le rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, sur les voies perpendiculaires sur une distance de 100 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Élysées, dans un périmètre comprenant la présidence de la République et le ministère de l'Intérieur, ainsi que dans les secteurs de l'Assemblée Nationale, des jardins des Tuileries et du Carrousel, de l'Opéra et du ministère de la Justice, du Trocadéro et du Champ-de-Mars, du Sénat, de l'Hôtel Matignon, de la Cathédrale Notre-Dame de Paris et de la préfecture de Police, du forum des Halles, de la gare Saint-Lazare et des « Grands Magasins ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 €la minute)

www.prefecturedepolice.paris

courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Le préfet de Police recommande aux commerces situés sur le parcours de prendre des précautions de protection mais il ne les fermera pas par arrêté.

Comme habituellement lors de manifestations d'ampleur, une réquisition a été adressée à la Mairie de Paris afin de faire faire enlever tous les objets pouvant servir de projectiles et sécuriser les chantiers de voie publique sur le parcours de cette manifestation syndicale.

La liberté de manifester ne saurait être entravée par l'action de groupes dont la seule finalité est de s'en prendre aux biens publics et privés et d'en découdre avec les forces de l'ordre. Le principal objectif de la préfecture de Police consiste au bon déroulement de la manifestation sans que celle-ci soit entravée ou retardée par des individus violents se démarquant des manifestants pacifiques.

Pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et éviter toute difficulté dans la progression de la manifestation, le préfet de Police demande à l'ensemble des manifestants pacifiques qui envisagent de participer à la manifestation intersyndicale de se positionner dans le cortège syndical et non dans un pré-cortège où les groupes radicaux ont pris l'habitude de se former pour mener leurs actes de déstabilisation. Il invite par ailleurs les manifestants à se conformer strictement aux consignes des organisateurs, à se désolidariser des actions violentes menées par certains individus et à respecter l'ordre de dispersion lorsque celui-ci sera donné en fin de manifestation.

Le préfet de Police en appelle à la responsabilité de chacun afin que cet exercice du droit de manifester se déroule dans le respect de L'État de droit, de la sécurité des personnes et des biens.